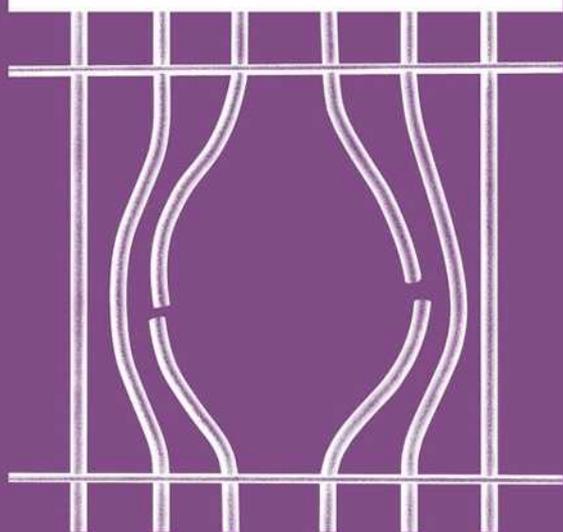


JEAN-MARIE  
PELT

*Héros  
d'humanité*



Flammarion

Extrait de la publication

# JEAN-MARIE PELT

## Héros d'humanité

De César à Napoléon, les héros d'autrefois s'étaient couverts de gloire sur les champs de bataille. Les héros d'aujourd'hui ont fait progresser la conscience humaine: Las Casas, Schœlcher, Gandhi, Mandela, Aung San Suu Kyi, dom Helder Câmara, sans oublier les martyrs de l'écologie (Dian Fossey, Chico Mendès, Bruno Manser) ou les peuples en lutte pour préserver leurs droits et protéger leur environnement.

Tous se sont engagés, souvent au péril de leur vie, à défendre de grandes causes. Ils ont puisé leur détermination dans leur haute élévation spirituelle, liée à leur appartenance religieuse, quelles que soient les confessions dont ils se réclamaient, voire à une spiritualité laïque et athée. Leur message en a fait des citoyens du monde, des exemples dans une société où le meilleur côtoie le pire.

Ces « héros d'humanité » offrent des repères, en particulier pour les jeunes engagés dans les valeurs de la solidarité, de la convivialité, de l'écologie, des droits humains et de la paix. Leurs messages jalonnent et renforcent la marche de l'humanité vers plus de respect mutuel. Ces figures constituent – avec les saints dont il a été question dans le dernier ouvrage de Jean-Marie Pelt, *Heureux les simples* – des modèles pour notre temps.

*Jean-Marie Pelt est botaniste, écologiste et pharmacologue. Il a enseigné à la faculté de pharmacie de Nancy et à l'université de Metz, où il a fondé l'Institut européen d'écologie. Il a effectué de nombreuses missions en Afghanistan, au Togo, au Maroc et en Côte-d'Ivoire. Homme de radio, sillonnant la France et l'Europe, il a publié de très nombreux ouvrages.*

Flammarion

*Héros d'humanité*

*Du même auteur*

- Les Médicaments*, Seuil, « Microcosme », 1969.  
*Évolution et sexualité des plantes*, Horizons de France, 1970 ; 2<sup>e</sup> édition 1975.  
*Drogues et plantes magiques*, Horizons de France, 1971 ; nouvelle édition Fayard, 1983.  
*L'Homme re-naturé*, Seuil, 1977.  
*Les Drogues. Leur histoire, leurs effets*, Douin, 1979.  
*Les Plantes. Amours et civilisations végétales*, Fayard, 1980 ; nouvelle édition 1981.  
*La Médecine par les plantes*, Fayard, 1981 ; nouvelle édition 1986.  
*La Prodigieuse Aventure des plantes* (avec Jean-Pierre Cuny), Fayard, 1981 ; nouvelle édition 1986.  
*La Vie sociale des plantes*, Fayard, 1984 ; nouvelle édition 1986.  
*Mes Plus Belles Histoires de plantes*, Fayard, 1986.  
*Le Piéton de Metz* (photographies Christian Legay), Balland/Serpenoise/Presses universitaires de Nancy, 1988.  
*Fleurs, fêtes et saisons*, Fayard, 1988.  
*Le Tour du monde d'un écologiste*, Fayard, 1990.  
*Au fond de mon jardin*, Fayard, 1992.  
*Des légumes*, Fayard, 1993.  
*Une leçon de nature*, PUF, « L'esprit du temps », 1993.  
*Le Monde des plantes*, Seuil, « Petit point des connaissances », 1993.  
*Des fruits*, Fayard, 1994.  
*Dieu de l'univers, science et foi*, Fayard, 1995.  
*Paroles de nature*, Albin Michel, 1995.  
*De l'univers à l'être*, Fayard, 1996.  
*Les Langages secrets de la nature*, Fayard, 1996.  
*Les Plantes en péril*, Fayard, 1997.  
*Le Jardin de l'âme*, Fayard, 1998.  
*Plantes et aliments transgéniques*, Fayard, 1998.  
*La Plus Belle Histoire des plantes* (avec M. Mazoyer, T. Monod et J. Girardon), Seuil, 1999.

(suite à la fin de l'ouvrage)

Jean-Marie Pelt

*Héros d'humanité*

Flammarion

Ouvrage publié sous la direction de  
Benoît Chantre

© Flammarion, Paris, 2013.  
ISBN : 978-2-0812-9856-9

*Je dédie ce livre à ma fidèle Isabelle Drum,  
si présente en ces moments d'intenses réflexions  
qui débouchent sur chaque nouveau projet de livre  
et si merveilleusement à l'aise dans le monde des lettres.  
J'aime lui réexprimer ici toute mon affection.*

*Ce livre voudrait aussi honorer la mémoire  
de mon fidèle et regretté ami Adrien Wahl,  
si soucieux de voir les médias plus engagés  
dans la promotion d'hommes et de femmes  
dont la vie et l'œuvre font honneur à l'humanité.  
Adrien aussi était un héros d'humanité  
en perpétuelle recherche du beau et du bien.*



## *Prologue*

D'Alexandre le Grand à Jules César, de Jeanne d'Arc à Napoléon, les héros d'autrefois s'étaient couverts de gloire sur les champs de bataille. La Rome antique les accueillait en triomphe et en fit bien souvent ses empereurs. Pour ces héros, la gloire acquise au combat menait au pouvoir.

Le christianisme institua d'autres figures de héros : les saints. Pour être proclamé saint, il convenait et il convient toujours de porter jusqu'à l'héroïsme l'exercice des vertus. Les héros chrétiens, surtout aux premiers siècles, ne conquièrent jamais leur couronne sur un champ de bataille. Ils la gagnaient en versant leur sang par le martyr, un revirement complet par rapport aux hommes de guerre et de pouvoir.

À partir de la Renaissance, les grands explorateurs qui, au péril de leur vie, dessinèrent une nouvelle carte du monde connurent l'enthousiasme des foules : ainsi d'un Christophe Colomb, d'un Magellan ou plus tard d'un capitaine Cook. Les premiers naturalistes se lancèrent dans leur sillage, ouvrant le registre des « saventuriers », savants et aventuriers à la fois, sur lequel l'Allemand Alexander von Humboldt, l'Anglais Charles Darwin et plus près de nous

## *Héros d'humanité*

Théodore Monod inscrivent leurs noms avec panache.

Pourtant, la roue de l'histoire a tourné. Les valeurs plébiscitées par ces héros – à commencer par l'héroïsme lui-même, l'honneur, la guerre, le courage – ont quelque peu vieilli, tandis que notre époque tend à substituer à ces antiques valeurs viriles plutôt incarnées par le sexe fort des valeurs nouvelles plus féminines et plus en rapport avec le mouvement général d'une culture faisant une plus grande place aux femmes. Des valeurs autrefois peu prisées prennent alors le dessus, l'amour de la nature, la tolérance, le respect, la compassion, l'amour, le bonheur et la paix.

J'ai consacré un ouvrage aux « s'aventuriers », *La Cannelle et le Panda*<sup>1</sup> et un autre aux saints, plus récemment, *Heureux les simples*<sup>2</sup>. Il convenait, pour achever cette trilogie, de mettre en scène ces héros de la modernité, hommes et femmes qui ont fait progresser la conscience humaine avec une force et une détermination peu communes. Ils se sont engagés souvent au péril de leur vie à défendre une grande cause : lutte contre l'esclavage, contre les excès du colonialisme, pour la démocratie, pour les Droits de l'homme et plus récemment pour l'écologie. Leur détermination fut nourrie par leur haute élévation spirituelle, elle-même liée à leur appartenance religieuse, quelles que soient les confessions dont ils se réclamaient, voire à une spiritualité laïque ou athée, comme ce fut le cas pour Victor Schœlcher. Leur message et leur réputation se sont propagés sur

---

1. Fayard, 1999.

2. Flammarion, 2011.

## *Prologue*

toute la planète, faisant d'eux de vrais citoyens du monde. Il importait dès lors de les proposer comme exemples et comme modèles à une société déboussolée où tout se vaut et où le meilleur côtoie le pire.

La stature des « héros d'humanité » offre des repères et des références exemplaires, en particulier pour les jeunes engagés dans les valeurs contemporaines que sont la solidarité, l'écologie, les Droits de l'homme et la paix. C'est à eux en particulier que je songe en écrivant ce livre que je leur dédie, conscient que le message porté par ces héros jalonne et renforce la marche de l'humanité vers « l'insurrection des consciences » dont parle mon ami Pierre Rabhi, pour plus d'humanisme, plus de partage, plus de compréhension mutuelle, plus de respect entre les hommes et entre les peuples. J'ai éprouvé un grand bonheur à commercer avec ces personnes exceptionnelles et je souhaite au lecteur de partager ce plaisir et cette émotion, car ces hommes et ces femmes ont fait honneur à l'humanité. Leur vie exemplaire témoigne de ce qu'il y a de meilleur en l'homme. Écoutons-les ! Suivons-les !





PREMIÈRE PARTIE

*Les Droits de l'homme,  
patrimoine de l'humanité*





## *Petite histoire des Droits de l'homme*

La France s'enorgueillit d'être le pays des Droits de l'homme. Pourtant, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, adoptée par l'Assemblée constituante le 26 août 1789 sous l'influence notable des *leaders* du tiers état et de la noblesse libérale, est autant l'aboutissement d'une longue histoire que le début d'une ère nouvelle.

L'Antiquité moyenne-orientale nous a laissé deux textes célèbres. Le premier est le Code d'Hammourabi. Il figure en écriture cunéiforme sur une stèle babylonienne de 2,5 mètres de hauteur, datant d'environ 1750 avant Jésus-Christ. La stèle fut découverte en décembre 1901 à Suse, dans le sud-ouest de l'Iran, par des archéologues français. Elle fut traduite par mon compatriote lorrain, le père Jean-Vincent Scheill, dès 1902. Certes, le père Scheill, ne bénéficia pas de l'aura de Champollion, décrypteur des hiéroglyphes égyptiens. Né à Koenigsmacker, sur les bords de la Moselle, à 8 kilomètres de mon village natal Rodemack, le père Scheill n'en reste pas moins une grande figure parmi les spécialistes des cultures antiques de Mésopotamie.

Le Code d'Hammourabi détaille les pratiques juridiques en vigueur à Babylone au XVIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Les lois, ou plus exactement les cas de jurisprudence gravés sur un grand monolithe de basalte conservé au musée du Louvre, nous éclairent sur les droits et devoirs des sujets du roi Hammourabi. En vérité, plus de devoirs que de droits, car le Code sait se montrer sévère. Ainsi, « si un physicien<sup>1</sup> a fait une incision grave sur un notable avec une lancette de bois et l'a fait mourir ou encore a ouvert la tempe d'un notable et lui a crevé l'œil, on lui coupera la main ». Voilà, on le comprendra, qui n'invitait guère à pratiquer la chirurgie. Mieux valait prescrire des plantes, dont les médecins faisaient grand usage à l'époque. La lecture de ce Code illustre l'adage célèbre : *ubi societas, ibi jus*, « toute société génère son droit ». Mais point encore trace de Droits de l'homme à l'époque.

Un millénaire plus tard, l'idée de droits liés à la personne s'impose dans un document, le cylindre de Cyrus, découvert en 1879 et conservé au British Museum. L'ONU considère ce texte du célèbre empereur perse Cyrus, rédigé après sa conquête de Babylone en 539 avant Jésus-Christ, comme la première charte des droits de l'homme. Parlant de lui, ses scribes écrivent : « Il règne pacifiquement, délivre certaines personnes de corvées considérées comme injustes. Il octroie aux gens déportés le droit de retour dans leur pays d'origine et laisse les statues de divinités autrefois emmenées à Babylone revenir dans leur sanctuaire d'origine. Il proclame la liberté totale de culte dans son empire. »

---

1. Entendre : « un médecin ».

L'empereur Cyrus est très présent dans la Bible, notamment dans le livre d'Esdras, pour avoir libéré de leurs servitudes les Hébreux déportés de Judée vers Babylone en 587 avant Jésus-Christ par le redoutable roi Nabuchodonosor. Sous les saules de Babylone, les exilés pleuraient la ruine du temple de Jérusalem et l'exil qui leur avait été imposé. Ils refusèrent toute assimilation à ces nations païennes et conservèrent intacte leur propre culture. Mieux encore, ils se livrèrent à une intense activité théologique, donnant sa forme définitive à la Torah, les premiers livres de l'Ancien Testament. Lorsque Cyrus les libéra, les autorisant ainsi à rentrer en Judée et à reconstruire le Temple, ce fut une nouvelle page qui s'ouvrit pour le peuple hébreu, désormais fort d'une référence religieuse incontournable, en l'occurrence la synthèse de plusieurs textes plus anciens élaborés par ses prêtres durant l'exil. En biologie, on insiste sur ce fait d'expérience que l'évolution progresse à travers les crises, que les grandes nouveautés apparaissent sur les marges et non au centre des systèmes politiques et des institutions. L'épopée de l'exil, puis du retour de Babylone, illustre ce constat. Et avec Cyrus est affirmé pour la première fois le droit à la liberté religieuse et au respect des personnes, désormais « délivrées de corvées considérées comme injustes ».

Plus près de nous, en Europe, c'est dans l'Angleterre médiévale que se dessinent en droit coutumier les premiers concepts visant aux droits des personnes. Cette notion précisée dans l'Habeas Corpus Act de 1679 protège les personnes de tout emprisonnement arbitraire. Nul ne sera désormais arrêté et incarcéré sans jugement. Dix ans plus tard, en 1689,

l'Angleterre adopte le Bill of Rights, considéré dans le monde anglo-saxon comme la base du concept de Droits de l'homme. Ce texte fondateur limite les pouvoirs du roi d'Angleterre au profit du parlement anglais. Il fonde, cent ans avant la Révolution française, la monarchie parlementaire, qui se substitue désormais à la monarchie absolue. Quelques années plus tard, en 1695, la liberté de la presse est garantie en Angleterre.

La première Déclaration des droits de l'homme formulée en ces termes est promulguée en Virginie en 1776. Par analogie avec le texte anglais de 1689, elle est qualifiée de Bill of Rights américain. Thomas Jefferson s'en est largement inspiré pour rédiger la Déclaration des droits de l'homme incluse dans la Déclaration d'indépendance des États-Unis du 4 juillet 1776. Ce sont ces textes qui inspirèrent à leur tour les constituants de la Révolution française naissante. Puis, en 1948, l'ONU se dote de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, qui sera désormais sa charte fondamentale opposable à toutes les nations du monde. Elle postule que tout être humain possède à sa naissance des droits universels et inaliénables, quels que soient le droit positif en vigueur là où il naît, l'ethnie, la nationalité ou la religion à laquelle il appartient. Les droits sont « inhérents à sa personne, inaliénables et sacrés et donc opposables en toute circonstance à la société et au pouvoir ».

Si la Déclaration des droits de l'homme reste la charte incontestée et incontestable de la communauté humaine, d'aucuns ont cependant fait observer que les droits énoncés ne sont pas mis en regard des devoirs incombant aux personnes, ce que déplorait,

on le verra, l'un de nos plus brillants constituants, l'abbé Grégoire. Seul le 29<sup>e</sup> et avant-dernier article de la déclaration de 1948 reconnaît :

« 1. L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seul le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

« 2. Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en pleine égalité en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

« 3. Ces droits et libertés ne pourront, en aucun cas, s'exercer contrairement aux buts et aux principes des Nations unies. »

L'Occident a vécu durant près de trois millénaires sous l'empire de la loi de Moïse, relayée et complétée ensuite par les prescriptions évangéliques. Ce fameux décalogue exprime en dix points la nature des actes délictueux à proscrire et des actes bons à mettre en œuvre. La question se pose aujourd'hui de savoir par exemple si l'on peut allègrement passer aux oubliettes de l'histoire un commandement aussi important que le quatrième : « Honore ton père et ta mère », à une époque où l'inversion des rapports entre parents et enfants est l'un des marqueurs de la modernité. On comprend mieux dès lors que l'éthique de réciprocité, ou règle d'or, ait été considérée comme le principe moral fondamental présent dans les textes sacrés de toutes les religions du monde, quasiment au mot à mot, et repris ultérieurement par les pères du socialisme français au XIX<sup>e</sup> siècle. La maxime : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'ils te fassent »,

a été appelée règle d'or pour la première fois en 1615 par Thomas Jackson, théologien et prédicateur anglican. L'éthique de réciprocité suppose l'empathie à l'endroit des autres et peut s'écrire aussi : « Traite les autres comme tu voudrais être traité si tu étais à leur place. » L'universalisme de cette règle, qui apparaît dans toutes les cultures au tournant du V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ et qui a inspiré les fondateurs de la démocratie grecque, exprime des valeurs universelles propres à l'humanité entière et mériterait d'être enseigné parallèlement aux Droits de l'homme dans les écoles.

Redisons-le clairement pour lever toute ambiguïté : les Droits de l'homme sont à mes yeux incontournables. Ils sont notre trésor commun, notre chartre. Associés à la règle d'or, ils forment le trésor de l'humanité.

En reprenant étape par étape la longue histoire des Droits de l'homme, comment ne pas être surpris que la France se les soit attribués en propre sans qu'aucune référence n'y soit jamais faite à leur genèse au cœur du monde anglo-saxon ? Comment ne pas déplorer aussi la montée de la xénophobie et du racisme larvé qui ne dit jamais son nom dans notre pays, mais qui persiste, sous-jacent, avec tant de force ? La France et les Français sont un pays et un peuple qui partagent avec les États-Unis une vocation messianique. Parlant de nous, nous aimons dire que nous ne sommes pas une nation « comme les autres », car nous avons apporté au monde la liberté. Lorsque nous qualifions notre pays de patrie des Droits de l'homme, nous nous autorisons à donner des leçons au monde entier sans pour autant trop balayer devant notre propre porte. Pénaliser la négation du génocide arménien de



N° d'édition : L.01EBN000545.N001  
Dépôt légal : janvier 2013